

Dans l'affaire Hunter et autres C. Southam Inc., la Cour suprême du Canada a reconnu que, dans certains cas, les perquisitions sans mandat ne vont pas à l'encontre de la Charte. Il en est ainsi des situations urgentes où la police doit agir avec célérité.

Je tente de suivre l'évolution de la situation dans le domaine du contrôle des armes à feu, en mon nom et en celui de mes électeurs. Je n'ai entendu parler d'aucun cas où l'on aurait abusé du paragraphe 101(2) du Code. S'il survenait de nombreux cas d'abus des droits de la personne par l'entremise de cette disposition, je serais le premier à demander des modifications.

● (1620)

La seconde modification proposée par le député de Skeena (M. Fulton) abolirait la nécessité d'obtenir une autorisation d'acquisition d'armes à feu pour les personnes qui demeurent dans les circonscriptions électorales fédérales énumérées à l'annexe III de la Loi électorale du Canada. Ces circonscriptions comprennent Kenora—Rainy River, Thunder-Bay—Nipigon, Yellowhead, Prince George—Peace River et la circonscription même du député.

J'estime que cette proposition est discriminatoire. Le régime d'acquisition des armes à feu devrait s'appliquer également à toutes les personnes qui veulent acquérir, de quelque manière que ce soit, une arme à feu. Le député voudrait maintenant accorder des privilèges spéciaux à ceux qu'il appelle les «résidents des régions les plus au Nord et les plus éloignées du Canada».

A mon avis, les villes comme Prince George, Thunder Bay ou Gander ne peuvent pas être qualifiées de région éloignée.

Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention d'appuyer ce projet de loi. Une de ces dispositions pourrait entraîner des blessures inutiles ou des pertes de vie et l'autre est nettement discriminatoire selon l'endroit où l'on choisit de vivre.

[Traduction]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir dans ce débat cet après-midi. C'est une curieuse ironie que nous discutons en ce moment de ce sujet précis. Tout à l'heure, nous avons interrompu momentanément un débat sur la peine de mort, en sachant évidemment qu'une grande partie des meurtres sont directement liés à l'usage d'armes à feu, et nous avons entamé la discussion sur un projet de loi d'initiative parlementaire consacré aux armes à feu. Nous reprendrons ensuite un peu plus tard notre débat sur la peine de mort.

Je dois dire d'emblée que je suis de ceux qui évitent les armes à feu comme la peste. Je suis de ceux qui n'ont jamais possédé d'armes à feu, et je pense que je n'ai pas tiré un coup de feu plus de deux ou trois fois dans toute mon existence.

Personnellement, les armes à feu ne me seraient guère utiles, mais je reconnais que certaines personnes s'en servent pour faire du sport ou pour chasser, et comme l'a fort bien dit mon collègue de Skeena, il y a des gens qui en ont vraiment besoin pour leur protection s'ils vivent dans des régions très reculées. De même, les gens qui vivent de la chasse ont besoin d'armes à feu qui sont en quelque sorte leur gagne-pain.

Contrôle des armes à feu

Ayant reconnu la nécessité des armes à feu exprimée par le député de Skeena (M. Fulton), j'ai néanmoins deux préoccupations précises dont je voudrais lui faire part ainsi qu'à la Chambre. Premièrement, il est établi que le nombre d'armes à feu existantes et leur disponibilité ont malheureusement un rapport très étroit avec les taux de meurtres et de criminalité.

● (1630)

Je voudrais faire une brève digression pour signaler que, comme chacun sait, un certain nombre de présidents américains ont fait l'objet d'attentats perpétrés au moyen d'une arme à feu. Trois d'entre eux ont été tués pendant leur mandat, tous au moyen d'une arme à feu. Il y a quelque temps, j'ai lu un article où l'on disait que ce n'est pas par hasard que tous ces attentats ont été perpétrés sur les présidents au moyen d'une arme à feu. Aucun président n'a jamais été étranglé, poignardé ou autre. Ils se sont tous fait tirer dessus, et certains ont même été abattus. C'est, à mon avis, un fait révélateur effrayant qui me porte à croire que les armes à feu ne devraient pas être aussi faciles à obtenir qu'elles le sont en général dans notre pays.

Je sais que le député est très bien intentionné en présentant son projet de loi et je l'appuie dans ses bonnes intentions. Je n'appuie pas son projet, mais je le félicite d'avoir saisi la Chambre d'une question manifestement importante pour ses électeurs. Cependant, ce n'en est pas pour autant une bonne mesure pour l'ensemble du pays. Ce n'est pas non plus une bonne mesure pour les circonscriptions énumérées à l'annexe 3 de la Loi électorale du Canada.

[Français]

Monsieur le Président, je vois, par exemple, que certaines des circonscriptions électorales sont énumérées dans l'Annexe 3 de la liste des circonscriptions électorales. Laissez-moi vous donner un exemple. Ainsi, on parle ici de la circonscription électorale de Thunder Bay—Nipigon. Ce qu'en fait notre collègue nous suggère c'est qu'en plein coeur de la ville de Thunder Bay il y aurait ces exemptions qui, selon notre collègue de Skeena (M. Fulton), sont nécessaires dans certaines régions très éloignées de sa propre circonscription mais qui ne sont peut-être pas nécessaires ou, à mon avis, ne sont pas nécessaires du tout en plein centre-ville ou en plein coeur de la ville de Thunder Bay.

Je vous énumère d'autres exemples. Par exemple, monsieur le Président, nous voyons ici que d'autres circonscriptions électorales qui seraient exemptes de cet article du Code criminel, tel que nous le propose notre collègue de Skeena (M. Fulton), je vois ici la circonscription de Cochrane—Supérieur (M. Penner), et je sais qu'il y a des régions dans Cochrane—Supérieur qui sont très éloignées des grands centres urbains. Il ne faut pas oublier quand même qu'il y a des villes telle Timmins, des communautés telle Cochrane et plusieurs autres, même si ce sont des communautés qui sont plus au nord, qu'il y a plusieurs autres exemples semblables qui me laissent penser que ce projet de loi, malgré qu'il soit bien intentionné et, comme nous le savons, le député de Skeena—qui a une grande expertise dans le domaine de l'administration de la justice étant donné qu'il a oeuvré pendant nombre d'années dans ce secteur dans le passé—a toutes les bonnes intentions, mais je crois que la liste des circonscriptions électorales qu'il nous a proposée ou la